

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
(Chambre civile)

N° : 650-17-000657-128

DATE : 18 octobre 2012

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE SERGE FRANCOEUR, J.C.S.

SÉBASTIEN MESTÉNAPÉO

et

LUCILLE LAMOTHE

Demandeurs

c.

SYLVIE DERAPS

Défenderesse

et

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAVRE-SAINT-PIERRE

et

**OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SEPT-ÎLES**

Mis en cause

JUGEMENT

[1] Le Tribunal, saisi de la requête introductive d'instance en passation de titre et après avoir examiné les procédures et la preuve documentaire, rend le présent jugement.

[2] **VU** la requête et les affidavits circonstanciés produits à son soutien;

- [3] **VU** les pièces produites au dossier;
- [4] **VU** le défaut de comparaître de la défenderesse;
- [5] **CONSIDÉRANT** que les demandeurs ont prouvé les allégations essentielles de leur requête;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [6] **ACCUEILLE** la requête introductive d'instance en passation de titre des demandeurs;
- [7] **ORDONNE** à la défenderesse de passer titre aux demandeurs quant à l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant composé de :

- a) La resubdivision numéro DEUX de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-DOUZE (92-1-2) Village du Grand Natashquan du cadastre officiel du canton de Natashquan, circonscription foncière de Sept-Îles;
- b) La resubdivision numéro UN de la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-DOUZE (92-2-1) Village du Grand Natashquan du cadastre officiel du canton de Natashquan, circonscription foncière de Sept-Îles;

Avec bâtisse portant le numéro [...], Natashquan, province de Québec, [...], Canada.

- [8] **ORDONNE** à la défenderesse de se présenter au bureau de Me Nathalie Blais, notaire, au 675, boulevard Saint-Joseph à Drummondville, province de Québec, dans un délai de deux (2 semaines), afin d'y signer un contrat de cession de droit conforme à la pièce P-5 ou bien de prendre arrangement avec ladite notaire afin que la signature dudit acte puisse se faire valablement dans ce même délai, devant un notaire choisi par la défenderesse et ensuite être publié au registre foncier approprié;
- [9] À défaut par la défenderesse de signer l'acte de cession dans le délai ordonné, **DÉCLARE** les demandeurs seuls propriétaires de l'immeuble ci-haut décrit selon les droits et obligations mentionnés au contrat P-5 et ce, à compter de la publication du jugement;
- [10] **ORDONNE** à l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sept-Îles de publier, sur réquisition, aux registres appropriés, le présent jugement en y

annexant le projet de contrat P-5 sur paiement des droits requis et selon la forme prescrite par règlement;

[11] **LE TOUT** avec dépens.

SERGE FRANCOEUR, j.c.s.

Me Sébastien Gariépy (représenté par Me Luc Dion)
Procureur des demandeurs

Sylvie Deraps

[...]

Natashquan (Québec) [...]

Date d'audience : 15 octobre 2012